



**Synode
du 5 au 7 novembre 2023 à Berne**

Interpellation d'Esther Straub concernant l'« aumônerie dans les milieux de santé »

Conformément à l'art. 64 du Règlement du Synode

Proposition

L'auteure de l'interpellation prie le Conseil de répondre aux questions suivantes lors du synode du 5 au 7 novembre 2023 :

Le 13 février 2023, l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) mettaient en consultation un projet de création d'un bureau œcuménique de coordination de l'aumônerie dans les milieux de santé. Les résultats ont été communiqués le 9 mai 2023 dans un bref rapport. Ce dernier ne permet malheureusement pas de savoir comment les Églises évangéliques réformées cantonales se sont exprimées sur le projet, mais semble suggérer que les personnes ayant participé à la consultation partagent une seule et même opinion. L'interpellatrice estime que le Synode de l'EERS devrait être informé de la position des Églises réformées sur le projet. Elle demande donc réponse aux questions suivantes :

1. Quelle image la consultation a-t-elle donnée pour les 16 Églises membres y ayant participé ? Veuillez donner des chiffres précis (rapport numérique des cases cochées et principaux commentaires) pour chaque question posée.
2. Comment le Conseil de l'EERS représente-t-il l'opinion majoritaire au sein des Églises évangéliques réformées cantonales dans la planification du projet ?
3. Comment le Conseil de l'EERS peut-il garantir que le bureau de coordination œcuménique respecte l'autonomie des Églises évangéliques réformées dans les cantons et n'empiète pas sur leurs stratégies respectives en matière d'aumônerie dans les milieux de santé ?